

Mandat du président et chef de la direction

But premier

Le président et chef de la direction doit établir le plan stratégique et le plan d'exploitation de RBC Groupe Financier (« RBC ») et est responsable devant les actionnaires, par l'entremise du Conseil d'administration, de l'obtention de rendements économiques appropriés de même que de la création d'une entreprise en mesure de générer de façon durable de la valeur pour ses actionnaires. Le titulaire du poste accepte l'entière responsabilité du rendement global en accord avec les intérêts des actionnaires, des clients, des employés et du public en général.

Principales responsabilités

- Élaborer une orientation et un positionnement stratégiques devant être approuvés par le Conseil afin d'assurer la croissance rentable et la réussite de RBC et élaborer des plans d'exploitation solides en vue d'atteindre les objectifs convenus avec le Conseil.
- Instaurer une philosophie d'exploitation axée sur le rendement, maintenir un niveau élevé de motivation et un bon moral au sein du personnel et respecter les normes d'éthique les plus élevées qui soient.
- Former le Groupe de la direction et en motiver les membres, fixer les ordres du jour, déléguer les pouvoirs et les responsabilités concernant des tâches individuelles et des initiatives stratégiques et assurer une gestion générale pour garantir l'efficacité de l'équipe de direction.
- Veiller à ce que des plans de relève soient en place pour assurer la continuité de la direction nécessaire à RBC pour l'avenir.
- Agir comme principal porte-parole en communiquant efficacement avec les milieux financiers, les investisseurs, les clients, les actionnaires et d'autres publics clés.
- Favoriser un climat de concentration sur le client. Entretenir le contact avec la clientèle et donner le ton au développement efficace des affaires en exploitant les capacités de vente croisée du Groupe.
- Prendre les décisions finales conformément à la délégation de pouvoirs du Conseil et veiller à ce que toutes les activités soient exercées dans le respect des lois et règlements et du Code de déontologie de RBC.
- Assurer une diversification appropriée des risques et assumer l'entière responsabilité de la qualité du crédit et du profil de risque général du Groupe.
- Travailler en étroite collaboration avec le président du Conseil afin de faire en sorte que le Conseil se penche sur les bonnes questions, que les informations soient rapidement et efficacement disponibles et qu'on obtienne les meilleurs avis et conseils des membres du Conseil au cours des réunions et selon les besoins pendant l'année.